



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 7746

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les délais d'attente en matière d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Il la prie de bien vouloir lui faire connaître le délai moyen en Champagne-Ardenne pour l'année 2011.

Texte de la réponse

Lors des travaux d'élaboration du volet imagerie du schéma d'organisation des soins (SROS-PRS), les délais de rendez-vous moyens constatés, tous types d'examens demandés confondus étaient de 12 jours (moyenne France : 19 jours). Ces délais sont supérieurs à 20 jours dans 36 % des structures (maximum : 23 jours) et inférieurs à 10 jours dans 45 % des structures. Une des orientations régionales de ce volet est la réduction des délais de rendez-vous, plus particulièrement pour l'imagerie par résonance magnétique (IRM) en cancérologie, afin de répondre aux objectifs du plan cancer. Il est ainsi prévu que le nombre d'autorisations d'IRM soit augmenté de 4 appareils, pour parvenir à 21, en Champagne-Ardenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7746

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5806

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6057